

## **Création d'un emploi d'avenir**

Monsieur le Maire, expose le rapport suivant :

Vu la loi n°2012-1189 du 26 octobre 2012 portant création des emplois d'avenir s'adressant aux jeunes de 16 à 25 ans peu ou pas qualifiés et rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi,

Considérant qu'une collectivité territoriale est autorisée à créer ce type de contrat et bénéficier d'une aide de l'Etat calculée sur la base de 75 % du SMIC sous réserve de s'engager à mettre en œuvre des actions de formation allant de la remise à niveau à l'acquisition de nouvelles qualifications,

Vu la possibilité de notre commune d'offrir à un jeune l'opportunité d'accéder à un premier emploi et lui donner les moyens de se former aux métiers de l'animation,

Il vous est proposé :

- d'autoriser la création d'un emploi d'avenir au service Graines de Malice à temps complet pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2013.

**Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

**Pour copie conforme :**

**Le Maire :**

**Pierre-Yves MARDELÉ**